

Barème TTC d'honoraires des Ventes

Honoraires arrondis par défaut et par excès au centième.
Honoraires avec un forfait minimum de 3 000 € TTC.

Prix net vendeur	Honoraires*
De 12 001 € à 50 000 €	9.5 %
De 55 001 € à 1 000 000 €	4 %

* Toutes les tranches sont cumulatives

Barème TTC d'honoraires des Locations

1) Honoraires à la charge du locataire

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail
Loyer annuel x 7.02% HT* - Forfait Honoraires Etat des lieux HT*

- Honoraires d'état des lieux

Appartement : surface x1.25%HT* jusqu'à 24m² au-delà forfait de 30€ HT*

Maison : surface x1.25% HT* jusqu'à 24m² au-delà forfait de 45€ HT*

2) Honoraires à la charge du propriétaire

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail

Loyer annuel x 7.02% HT* - Forfait Honoraires Etat des lieux HT*

- Honoraires d'état des lieux

Appartement : surface x1.25%HT* jusqu'à 24m² au-delà forfait de 30 € HT*

Maison : surface x1.25% HT* jusqu'à 24m² au-delà forfait de 45€HT*

- Honoraires entremise, de négociation et publicité:

Loyer annuel x 0.56%HT*

Autres baux

- Pour les garages, box

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU LOCATAIRE : 1 mois de loyer TTC*

- Baux Commerciaux : 1 mois de loyer TTC*

(* Selon TVA en vigueur)

BAREME GESTION IMMOBILIERE

HONORAIRES DE GESTION COURANTE 8% HT

Si souscription à la garantie des loyers impayés:6.96% HT
Des sommes encaissées

Honoraires Complémentaires GESTION
Clôture de compte propriétaire Forfait de 50€ TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES : 2.50% HT du quittancement mensuel